



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Patrimoine mondial

43 COM

WHC/19/43.COM/5B

Paris, le 20 mai 2019

Original : anglais

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION,
LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU
PATRIMOINE MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL

COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL

Quarante-troisième session

Azerbaïdjan, Bakou
30 Juin – 10 Juillet 2019

**Point 5 de l'ordre du jour provisoire Rapports du Centre du patrimoine
mondial et des Organisations consultatives**

5B. Rapports des Organisations consultatives

RÉSUMÉ

Ce document présente un bref résumé des rapports des Organisations consultatives sur leurs activités depuis la 42^e session du Comité du patrimoine mondial :

- I. ICCROM
- II. ICOMOS
- III. UICN

Projet de décision : 43 COM 5B, voir point IV.

I. RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DE L'ICCROM

A.1. Introduction

1. À la demande du Comité du patrimoine mondial, le présent rapport expose brièvement les principaux domaines de travail de l'ICCROM vis-à-vis de la *Convention du patrimoine mondial* pour la période allant de mars 2018 à mars 2019. L'appui qu'a apporté l'ICCROM au Comité durant cette période est essentiellement passé par Joseph King (directeur de l'unité Sites), Valerie Magar (responsable de projet à l'unité Sites), Zaki Aslan (Représentant régional de l'ICCROM pour les États Arabes et Directeur du Centre régional ICCROM-ATHAR), Eisuke Nishikawa (responsable de projet à l'unité Sites), Fujio Ichihara (responsable de projet à l'unité Sites) et Elena Incerti Medici (assistante administrative principale), avec la collaboration des autres membres du personnel de l'ICCROM et sous la direction de son directeur général, Webber Nodoro. Les membres du réseau de l'ICCROM ont également contribué à ces activités. En plus de son travail direct vis-à-vis de la *Convention*, l'ICCROM a aussi un projet rattaché à son programme et à son budget, qui couvre son action sur le patrimoine mondial au sein d'un programme plus vaste intitulé « *Intégration de la conservation du patrimoine culturel dans la planification sociale, économique, urbaine et environnementale* ». Ce programme permet aux professionnels des États membres de renforcer leurs capacités afin d'améliorer la conservation des biens du patrimoine mondial et de faire avancer les principes de développement durable que l'on retrouve dans la *Politique sur l'intégration d'une perspective de développement durable dans les processus de la Convention du patrimoine mondial*. Le programme met également à profit les connaissances acquises dans le cadre du système du patrimoine mondial pour mieux conserver les biens du patrimoine culturel en général. Ce programme intègre un autre projet, intitulé Leadership du patrimoine mondial, un partenariat entre l'ICCROM, l'UICN et le ministère du Climat et de l'Environnement de la Norvège, en collaboration avec l'ICOMOS et le Centre du patrimoine mondial, qui deviendra un programme phare au sein du prochain programme d'activités et budget de l'ICCROM. (voir plus d'informations ci-dessous).

A.2. 42^e session du Comité du patrimoine mondial

2. La délégation de l'ICCROM à la 42^e session du Comité du patrimoine mondial était dirigée par son Directeur général, Weber Nodoro, accompagné de Joseph King, d'Eugène Jo, d'Eisuke Nishikawa et de Zaki Aslan. L'ICCROM a également participé à plusieurs réunions et activités organisées en préparation des 42^e et 43^e sessions du Comité, notamment à des réunions d'information sur le patrimoine mondial et à des réunions des Organisations consultatives et du Centre du patrimoine mondial (Rome, octobre 2018 et Paris février 2019). L'ICCROM a également assisté, le cas échéant, à la réunion du groupe de travail ad hoc du Comité du patrimoine mondial.

A.3. Propositions d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial

3. Prenant note de la décision 40 COM 13A paragraphe 9 du Comité, l'ICCROM a été invité pour la deuxième fois par l'ICOMOS à assister à sa Commission d'évaluation du patrimoine mondial en tant qu'observateur. Lors de la réunion de cette Commission, en novembre 2018, l'ICCROM était représenté par Joseph King. Pour des raisons de calendrier, l'ICCROM n'a pas participé à la deuxième commission en mars 2019.

A.4. Suivi de l'état de conservation des biens du patrimoine mondial

4. L'ICCROM a participé à la préparation des rapports sur l'état de conservation des biens pour la 42^e et 43^e session du Comité du patrimoine mondial. Dans ce but, l'ICCROM a dirigé la rédaction de certains rapports et a donné son avis sur d'autres rapports préparés

par l'ICOMOS et le Centre du patrimoine mondial. L'ICCROM a également participé aux trois réunions consacrées à la rédaction de rapports sur l'état de conservation des biens qui ont eu lieu en mars et avril 2018, ainsi qu'en mars 2019. Entre mars 2018 et mars 2019, l'ICCROM n'a participé à aucune mission conjointe de suivi réactif. L'ICCROM a participé à des missions de conseil pour Lamu, au Kenya, Rabat, au Maroc, et Lalibela, en Éthiopie.

A.5. Rapports périodiques

5. L'ICCROM continue à participer activement, lorsqu'il y est invité, à des activités dans le cadre des rapports périodiques en particulier aux activités relatives à la réflexion sur le deuxième cycle et à la préparation du troisième cycle. L'ICCROM a participé à la réunion sur le 3^e cycle de Rapports périodiques en Afrique en février 2019.

A.6. Renforcement des capacités pour le patrimoine mondial

6. L'ICCROM a poursuivi sa collaboration avec l'UICN, l'ICOMOS et le Centre du patrimoine mondial sur les questions relatives au renforcement des capacités, en particulier sur la mise en œuvre de la Stratégie du patrimoine mondial pour le renforcement des capacités. Le programme *Leadership du patrimoine mondial*, développé par l'ICCROM et l'UICN, avec le soutien financier du ministère du Climat et de l'Environnement de la Norvège, est en cours de mise en œuvre. Ce programme s'intéresse aux interdépendances qui existent dans la gestion du patrimoine culturel et naturel. Il est exécuté en collaboration avec l'ICOMOS et le Centre du patrimoine mondial.
7. L'ICCROM continue de mettre à jour sa base de données sur les événements ainsi que la rubrique « Annonces » de son site Internet et renforce sa présence sur les réseaux sociaux afin de diffuser à un plus large public les informations sur le renforcement des capacités associées au patrimoine mondial et les autres activités organisées.
8. L'ICCROM collabore avec les centres de catégorie 2 et d'autres institutions régionales en vue de renforcer les capacités aux niveaux régional et sous-régional. Il s'agit, entre autres, de partenariats avec le Fonds pour le patrimoine mondial africain (FPMA), l'Institut de formation et de recherche sur le patrimoine mondial pour la région Asie-Pacifique (WHITR-AP) ou encore le Centre régional arabe pour le patrimoine mondial (ARC-WH). Ces partenariats consistent à siéger aux conseils exécutifs ou consultatifs, à formuler des recommandations sur l'élaboration de stratégies de renforcement des capacités aux niveaux régional et sous-régional et à participer à la mise en œuvre de certaines activités. L'ICCROM assiste également à la réunion annuelle des centres de catégorie 2.
9. L'ICCROM continue également de donner des conférences, sur invitation, dans le cadre de divers programmes de formation de troisième cycle, notamment le master patrimoine mondial et projets culturels pour le développement à l'École du développement de Turin (rattachée au Centre international de formation de l'OIT). Il collabore également avec l'université de Tsukuba (Japon) sur une série d'ateliers de renforcement des capacités concernant les liens entre nature et culture dans la conservation du patrimoine.
10. Enfin, l'ICCROM a été chargé, en collaboration avec le Centre du patrimoine mondial et d'autres Organisations consultatives, de préparer et d'animer des séances d'orientation sur le patrimoine mondial, demandées par les membres du Comité. Parmi ces séances d'orientation, certaines se rapportent aux réunions d'information sur le patrimoine mondial organisées à Paris, en juin, et d'autres à l'ouverture de la session du Comité du patrimoine mondial. L'ICCROM est également chargé d'organiser l'espace des Organisations consultatives aux réunions du Comité du patrimoine mondial, un espace

d'échange d'informations et de discussion sur différents sujets d'intérêt pour les personnes qui assistent aux sessions du Comité.

11. Pour en savoir plus sur les activités de renforcement des capacités, voir le document WHC/19/42.COM/6.

A.7. Manuels de référence

12. Le programme Leadership du patrimoine mondial poursuit l'intégration des deux manuels *Gérer le patrimoine mondial culturel* et *Gérer le patrimoine mondial naturel* sur une plateforme Web unique, qui proposera des approches intégrées de la gestion du patrimoine mondial. Les travaux de révision du manuel sur la gestion des risques de catastrophes se poursuivent sur les biens du patrimoine mondial, ainsi que la révision des documents d'orientation de l'ICOMOS et de l'UICN sur l'évaluation d'impact. Toutes ces activités sont réalisées dans le cadre du programme Leadership du patrimoine mondial.

A.8. Assistance internationale

13. L'ICCROM a examiné toutes les demandes d'assistance internationale déposées par des États parties concernant des biens culturels et mixtes, a formulé des recommandations à cet égard et a participé à 2 réunions de la commission de l'assistance internationale au cours de l'année.

A.9. Déclarations rétrospectives de valeur universelle exceptionnelle

14. Ne concerne pas l'ICCROM pour ce qui est de son rôle vis-à-vis de la *Convention du patrimoine mondial*.

A.10. Recueil d'orientations de politique générale

15. L'ICCROM poursuit sa collaboration avec le Centre du patrimoine mondial et d'autres partenaires sur la préparation de la plate-forme Internet dédiée au recueil d'orientations de politique générale et a assisté en décembre 2018 à une réunion consacrée au développement en cours de cette initiative.

A.11. Autres rencontres techniques

16. Durant l'année, l'ICCROM a participé à plusieurs rencontres et séances techniques organisées par le Centre du patrimoine mondial, des États parties et/ou d'autres partenaires. L'ICCROM a notamment assisté aux rencontres suivantes :
 - Conférence internationale sur la reconstruction – The Challenges of World Heritage Recovery, Varsovie, Pologne, Mai 2018, durant laquelle l'ICCROM était représenté par Zaki Aslan et Joseph King ;
 - Atelier sur le redressement après un conflit du patrimoine culturel urbain, Beyrouth, Liban, Juin 2018, durant lequel l'ICCROM était représenté par Zaki Aslan
 - Table ronde lors du lancement conjoint UNESCO-Banque Mondiale du document *La Culture dans la reconstruction et le relèvement des villes*, UNESCO, Paris, France, Novembre 2018, durant laquelle l'ICCROM était représenté par Zaki Aslan

- Réunion de réflexion pour examiner les différentes possibilités de réforme du processus de proposition d'inscription et d'évaluation, Tunis, Tunisie, janvier 2019, durant laquelle l'ICCROM était représenté par Valerie Magar ;
- Atelier régional sur la Gestion du patrimoine culturel dans les zones protégées, Skukuza, Afrique du Sud, février 2019, durant lequel l'ICCROM était représenté par Valerie Magar

II. RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DE L'ICOMOS

A.1. Introduction

17. L'ICOMOS réaffirme son engagement à servir le Comité du patrimoine mondial et à l'aider à relever les défis auxquels la *Convention du patrimoine mondial* fait face.
18. L'ICOMOS salue l'esprit de collaboration qui prévaut généralement entre les Organisations consultatives, l'UNESCO et les États parties, ainsi que le travail réalisé conjointement avec l'ICCROM, l'UICN et les autres organisations partenaires.

A.2. 42^e session du Comité du patrimoine mondial

19. L'ICOMOS était représenté par une solide délégation à la 42^e session du Comité du patrimoine mondial (Manama, juillet 2018). L'Organisation consultative a préparé les documents de travail du Comité avec le Centre du patrimoine mondial et a participé à la séance d'orientation du Comité du patrimoine mondial avec l'ICCROM et l'UICN.
20. L'ICOMOS a présenté son travail sur l'évaluation des propositions d'inscription de biens culturels et mixtes, sur les déclarations rétrospectives de valeur universelle exceptionnelle ainsi que sur le suivi de l'état de conservation des biens. Il a également participé aux discussions sur d'autres points de l'ordre du jour : la révision des *Orientations*, le développement durable, les Orientations de politique générale, les processus en amont ainsi que les rapports périodiques.
21. Des événements parallèles ont été organisés sur les thèmes suivants : Sites de mémoire, changement climatique, développement durable et études thématiques de l'ICOMOS.
22. Des réunions ont également été organisées avec les États parties et le Centre du patrimoine mondial afin de discuter de l'état de conservation des biens.

A.3. Propositions d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial

23. Pour le cycle 2019, l'ICOMOS a évalué 32 propositions d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial, 3 renvois de propositions d'inscription, 11 modifications mineures / création de zones tampons et 9 déclarations provisoires de VUE qui seront présentées à la 43^e session du Comité du patrimoine mondial.
24. Les nouvelles dispositions relatives au dialogue avec les États parties ont continué à être fructueuses dans la mesure où elles ont clarifié certaines questions et élucidé certains points. Par ailleurs, ce processus a permis de souligner que même si les États parties bénéficient des conseils de l'ICOMOS plus tôt qu'auparavant, le calendrier d'évaluation actuel établi par les *Orientations* ne prévoit qu'une durée limitée pour que les deux parties puissent résoudre ensemble les problèmes principaux, avec un dossier pouvant nécessiter une reformulation, même si les États parties en expriment la volonté.
25. L'UICN et l'ICOMOS ont renforcé leur coopération concernant l'évaluation de l'état de conservation des biens mixtes et ont lancé un projet intitulé « *Connecting practice: Defining new methods and strategies to support Nature and Culture through engagement* »

in the World Heritage Convention, dont les résultats ont été présentés à la 41^e session du Comité et dont la deuxième phase s'est achevée en novembre 2017. Une troisième phase, lancée en mai 2018, se concentre sur les pratiques bioculturelles, les sites agricoles et la gestion des changements sur les sites. Parmi les activités mises au point durant cette phase, un questionnaire destiné aux gestionnaires de sites du patrimoine mondial a été lancé lors d'un atelier organisé au siège de l'ICOMOS sur la compréhension et l'intégration des concepts culturels et naturels à la gestion des sites du patrimoine mondial et sur le renforcement de leur résilience.

A.4. Processus en amont des propositions d'inscription et Listes indicatives

26. L'ICOMOS a activement contribué à élargir sa collaboration avec les États parties sur le travail en amont, et, plus généralement, sur le travail de conseil. Ces activités sont décrites dans le document WHC/19/43.COM/9A.
27. L'Organisation consultative a pris part à une réunion de coordination avec le Centre du patrimoine mondial et d'autres Organisations consultatives concernant la mise en œuvre du processus en amont (octobre 2018 et février 2019).
28. L'ICOMOS note, de manière générale, qu'un examen préliminaire des Listes indicatives de l'État partie par les Organisations consultatives, dans le cadre du processus en amont, peut être potentiellement d'une grande aide dans l'identification des biens plus susceptibles d'être évalués comme ayant une valeur universelle exceptionnelle et se traduire ainsi par des propositions d'inscription réussies (voir document WHC/19/43.COM/8A).

A.5. Suivi de l'état de conservation des biens du patrimoine mondial

29. L'ICOMOS contribue à la préparation des rapports à présenter à la 43^e session du Comité du patrimoine mondial concernant le suivi de l'état de conservation des biens culturels et mixtes.
30. Pour cette 43^e session, il aura réalisé 13 missions de suivi réactif et préparé les rapports correspondants. À la demande des États parties, l'ICOMOS aura également effectué 12 missions de conseil.
31. Par ailleurs, le Centre du patrimoine mondial consulte régulièrement l'ICOMOS, tout au long de l'année, au sujet de problèmes ou de menaces touchant les biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial. Des recherches supplémentaires ont été menées, notamment par l'intermédiaire des réseaux ICOMOS, des documents ont été examinés et des rapports techniques ont été transmis au Centre du patrimoine mondial.
32. Alors que le nombre de biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial continue à augmenter, c'est également le cas du nombre de menaces et de problèmes auxquels des solutions doivent être trouvées. L'ICOMOS note que, si une infime proportion de biens inscrits peut faire l'objet de rapports sur l'état de conservation des biens (sachant que cette proportion diminue d'année en année), de plus en plus de problèmes doivent cependant être abordés en dehors du Comité.
33. La première évaluation provisoire du processus de suivi réactif demandée par le Comité à sa 40^e session (40 COM 7) a été soumise à l'ICOMOS qui l'a examinée et commentée.

A.6. Rapports périodiques

34. L'Organisation consultative a activement participé aux activités coordonnées par le Centre du patrimoine mondial pour le troisième cycle de rapports périodiques dans les États arabes et à une réunion préparatoire pour le troisième cycle en Afrique.

A.7. Renforcement des capacités

35. L'ICOMOS a contribué à la mise en œuvre du programme Leadership du patrimoine mondial coordonné par l'ICCROM et l'UICN, en assistant à une réunion de réseau des organisations consultatives (ICCROM, septembre 2018), à un atelier sur les évaluations des impacts (UICN, septembre 2018), à un cours sur les procédures du patrimoine mondial pour les experts des pays nordiques et baltes (Norvège, septembre 2018), à un atelier sur la mise en valeur de notre patrimoine pour la nature et la culture (UICN, octobre 2018).
36. L'ICOMOS a poursuivi sa collaboration avec les centres de catégorie 2 et un atelier pilote sur le renforcement des capacités des professionnels du patrimoine mondial dans la région arabe pour les sites culturels et mixtes a été organisé en décembre 2018 à Bahreïn par l'ARC-WH et l'ICOMOS, avec la collaboration de l'ICCROM et de l'UICN.

A.8. Assistance internationale

37. L'ICOMOS a examiné toutes les demandes d'assistance internationale qui lui ont été soumises concernant des biens culturels et mixtes et a participé aux Commissions qui ont examiné ces demandes.

A.9. Déclarations rétrospectives de valeur universelle exceptionnelle

38. L'ICOMOS a étudié et revu les déclarations rétrospectives de VUE qui lui ont été soumises, suivant le calendrier établi à cette fin par le Comité du patrimoine mondial.

A.10. Recueil d'orientations de politique générale

39. L'ICOMOS a pris part au groupe de travail du recueil d'orientations de politique générale sur le patrimoine mondial qui aide à la mise en œuvre de la décision **42 COM 11** en phase 2 des travaux avant qu'un recueil d'orientations de politiques générales final ne soit soumis à l'approbation du Comité du patrimoine mondial, à l'occasion de sa 43^e session.

A.11. Études thématiques

40. L'Organisation consultative a finalisé et travaille actuellement sur plusieurs études thématiques, dont les suivantes :
 - *L'art rupestre d'Asie du Sud-Est*, dans le cadre d'une série d'études sur l'art rupestre dans le contexte du patrimoine mondial, est disponible (<https://www.icomos.org/fr/component/content/article?id=198>)
 - *Les patrimoines culturels de l'eau dans les régions tropicales et subtropicales d'Asie de l'Est et du Sud-Est*. Cela constituerait le deuxième volume de l'étude thématique sur les patrimoines culturels de l'eau. L'ARC-WH a lancé la traduction en arabe du premier volume, *Patrimoines culturels de l'eau au Moyen-Orient et au Maghreb*.
 - *Les paysages de la culture du thé en Asie*.

A.12. Autres réunions techniques

41. L'ICOMOS a participé à plusieurs réunions techniques organisées par le Centre du patrimoine mondial, et notamment à la réunion d'experts pour la réflexion sur la réforme du processus de proposition d'inscription au patrimoine mondial qui a eu lieu à Tunis (janvier 2019).

42. L'ICOMOS a pris part aux réunions des Organisations consultatives avec le Centre du patrimoine mondial. L'ICOMOS a participé à la réunion des Organisations consultatives avec le Centre du patrimoine mondial (octobre 2018 et février 2019), ainsi qu'aux réunions du groupe de travail ad hoc.
43. L'Organisation consultative participera aux réunions organisées en lien avec la 43^e session du Comité (séances d'information et d'orientation) et le Forum des gestionnaires de sites.
44. L'ICOMOS a assisté à la réunion régionale organisée par le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO sur la « Coopération transfrontalière pour une gestion efficace des sites du patrimoine mondial en Afrique » qui s'est tenue à la Réserve naturelle intégrale du mont Nimba (Côte d'Ivoire) du 11 au 15 février 2019.

A.13. Changement climatique et développement durable

45. L'objectif de l'ICOMOS est de mobiliser la communauté du patrimoine culturel pour répondre aux défis du changement climatique (19GA 2017/30). À travers son groupe de travail sur le changement climatique et le patrimoine (CCHWG), l'ICOMOS aide au développement d'un outil rapide d'index de vulnérabilité climatique (CVI) destiné aux sites du patrimoine mondial, en partenariat avec CyArk, à l'amélioration des méthodologies pour répertorier les sites du patrimoine mondial menacés par les impacts climatiques, et à définir de quelle façon le patrimoine culturel soutient l'accord de Paris. En application des résolutions du Comité du patrimoine mondial (40 COM 7; 41 COM 7 et 42 COM 7), le CCHWG étudie de nouvelles formes de coopération avec le GIEC et coordonne la participation de l'ICOMOS à la mise à jour du document d'orientation de 2007 du Comité du patrimoine mondial sur les impacts du changement climatique sur les biens du patrimoine mondial. Le CCHWG a récemment parrainé des événements régionaux en Amérique du Nord (États-Unis), en Amérique latine (Argentine) et dans le Pacifique (Fidji). Les comités scientifiques nationaux de l'ICOMOS ont également entrepris diverses initiatives liées au patrimoine culturel et à la réduction du carbone, à l'adaptation au changement climatique, à la planification des pertes et dommages et à l'action en faveur du climat.
46. L'ICOMOS continue à travailler activement pour atteindre les objectifs de développement durable à l'horizon 2030, en se concentrant sur la sensibilisation par le biais d'événements internationaux et de partenariats externes, ainsi que sur la coopération entre les comités de l'ICOMOS.
47. En juillet 2018, l'ICOMOS a participé au [Forum politique de haut niveau \(FPHN\)](#) des Nations Unies et a coordonné un événement parallèle officiel sur le thème « [Le patrimoine pour la durabilité : la mise en œuvre de l'ODD 11.4 à travers les voix locales et les agendas mondiaux pour le patrimoine culturel et naturel](#) », et envisage d'assister également au FPHN 2019.
48. Au second semestre de 2018 et au début 2019, l'ICOMOS était représenté à diverses autres réunions internationales, parmi lesquelles le Colloque intitulé « [Perspectives du développement durable dans les sites du patrimoine mondial en Suisse](#) » ; l'événement intitulé « [Les femmes et la culture](#) » lors des Journées européennes pour le développement ; le 1^{er} congrès international Megalopolis : La résilience dans les grandes villes, Puebla, Mexico, juillet 2018 ; la 20^e réunion du comité de pilotage de la campagne urbaine mondiale et la 3^e conférence régionale de l'OVP-Asie Pacifique intitulée « Patrimoine et tourisme durable » ; la session de mars 2019 du Salzburg Global Seminar sur le thème « Quel avenir pour le patrimoine culturel ? Perceptions, Problématiques et potentiel », et a participé à la Déclaration de Bruxelles sur le thème « [Renforcer la dimension de genre dans la culture et le développement international](#) » et au plan stratégique du Programme ONU-Habitat pour la période 2020-25 ainsi qu'au plan d'action 2019 du Comité culture de CGLU.

A.14. Rétablissement et reconstruction post-traumatiques

49. La note d'orientation provisoire de l'ICOMOS pour la *reconstruction des biens du patrimoine mondial*, qui a été rédigée en 2016, est désormais traduite en quatre langues. L'un des objectifs de cette note d'orientation était d'encourager de nouvelles discussions et la collecte d'études de cas. Ces deux dernières années, plusieurs ateliers ont été organisés et une matrice a été élaborée afin de donner lieu à des comparaisons structurées susceptibles de favoriser une connaissance et une compréhension communes et plus vastes des mesures appropriées dans les processus de reconstruction et de rétablissement, aussi bien pour les biens du patrimoine mondial que pour les autres sites.
50. Une collaboration s'est maintenant engagée avec l'ICCROM. En se basant sur la matrice, 12 études de cas doivent être commandées et choisies de façon à couvrir un ensemble complet de facteurs géographiques, culturels et causaux (y compris catastrophes naturelles, conflits humains et changement climatique). L'objectif est de produire une analyse mettant en avant les facteurs ayant un impact sur l'orientation.

III. RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DE L'UICN

A.1. Introduction

51. Compte tenu des pressions budgétaires constantes, il a une nouvelle fois été demandé à l'UICN de présenter au Comité un rapport très court et synthétique. Des informations plus détaillées sur les travaux de l'UICN concernant la Convention du patrimoine mondial sont disponibles à l'adresse www.iucn.org/fr/theme/patrimoine-mondial et complètent le rapport ci-dessous. L'UICN fournira volontiers tout autre renseignement qui lui sera demandé sur les différents aspects de son travail.
52. À titre d'information, l'UICN souhaite indiquer au Comité que ses résolutions sont consultables à l'adresse <https://portals.iucn.org/library/fr/resrec/search> et son Programme à l'adresse <https://www.iucn.org/fr/a-propos/programme>. La position adoptée par le Congrès mondial des parcs 2014 de l'UICN reste également d'actualité et peut être consultée à l'adresse <http://www.worldparkscongress.org/downloads/approaches/ThemeW.pdf>. L'UICN en est à un stade avancé dans l'élaboration de son nouveau Programme pour la période 2021-2024 qui fixe le cadre de la planification, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation des travaux de conservation entrepris à travers les réseaux de l'UICN. À travers son nouveau Programme, sur lequel les membres de l'UICN seront appelés à voter à l'occasion de son Congrès mondial de la nature en 2020, l'UICN garantira le positionnement du patrimoine mondial comme un outil clé pour contribuer au cadre mondial pour la biodiversité post-2020 qui fera ensuite partie intégrante du Programme de développement durable à l'horizon 2030. L'accent sera mis sur le potentiel qu'ont les biens du patrimoine mondial à être des exemples de bonnes pratiques de conservation et d'agents du changement.
53. L'UICN rappelle par ailleurs qu'elle travaille conformément à la réponse de la direction, approuvée par le Conseil de l'UICN, à l'évaluation 2013 de son Programme pour le patrimoine mondial, présentée à la 38^e session du Comité. Les documents correspondants restent disponibles en ligne, à l'adresse : <https://www.iucn.org/monitoring-and-evaluation/monitoring-our-work/evaluations-database>.
54. La mission du Programme pour le patrimoine mondial de l'UICN consiste à compléter le rôle consultatif qu'elle assure auprès du Comité avec des programmes proactifs d'aide aux États parties, et à rallier ses nombreux membres et partenaires à la *Convention*.

Parmi ces tâches, les priorités sont de (a) développer l'Horizon du patrimoine mondial de l'UICN dont la dernière mise à jour date de novembre 2017, (b) lancer des initiatives proactives à l'échelle des analyses régionales des lacunes afin de favoriser le travail sur les éventuelles priorités des propositions d'inscription au patrimoine mondial (pour éclairer les Listes indicatives nationales et dans le cadre des objectifs du « processus en amont »), (c) lancer des initiatives au sein de l'UICN et jouer un rôle actif dans la réforme des processus actuellement à l'étude pour améliorer la qualité des propositions d'inscription et des processus d'évaluation, (d) renforcer les capacités et la diversité régionales de l'UICN au niveau de son secrétariat et de ses réseaux d'experts, (e) poursuivre le travail de promotion et de renforcement des approches fondées sur les droits en ce qui concerne les sites du patrimoine mondial et les avantages qu'ils procurent aux communautés locales et aux peuples autochtones, et (f) assurer la pertinence du patrimoine mondial vis-à-vis des initiatives plus générales de conservation et des Objectifs de développement durable, notamment pour ce qui est de sa contribution à la Convention sur la diversité biologique (CDB) et de son programme de travail sur les aires protégées et des délibérations sur le rôle du patrimoine mondial dans la stratégie de la CDB post-2020. Le rôle de la Convention du patrimoine mondial dans le rattachement de la conservation du patrimoine culturel et naturel continue d'être une évidence pour le Programme du patrimoine mondial de l'UICN, à la lumière de plusieurs initiatives dont le programme Leadership du patrimoine mondial qui soutient des approches plus intégrées ; des propositions pour faire avancer le concept de Parcours nature-culture lancé à l'occasion du Congrès de l'UICN à Hawaï à travers des thèmes similaires qui devraient être abordés lors du Congrès mondial de la nature de l'UICN et de l'Assemblée générale de l'ICOMOS en 2020. L'UICN a également créé un nouveau poste d'encadrement dont la mission est d'intégrer la dimension culturelle à toute l'étendue des activités du programme de l'UICN, à tous les niveaux. Le partenariat UICN-ICOMOS autour du programme « Connecting Practice » met actuellement en œuvre la Phase 3 avec la collaboration du Christensen Fund. Enfin, l'UICN poursuivra, avec l'aide de l'Office fédéral suisse de l'environnement, son travail d'intégration de la culture et de la nature aux outils d'efficacité de la gestion axés sur le patrimoine mondial, notamment à travers la mise à jour du guide pratique « Amélioration de notre patrimoine » et le lien avec la norme de la Liste verte de l'UICN.

55. Au cours de l'année 2018, l'UICN a continué à augmenter son investissement dans le patrimoine mondial en finalisant la dernière phase du projet sur quatre ans intitulé « A Brighter Outlook for World Heritage », avec le soutien de la Fondation MAVA qui a également approuvé le financement pour poursuivre ces travaux sur les 2 prochaines années. L'UICN rappelle que si elle a pu mobiliser ces fonds supplémentaires, ils ne sont pas destinés à financer son travail réglementaire de conseil au Comité du patrimoine mondial, qui devrait être financé par le Fonds du patrimoine mondial. L'UICN réitère que la charge de travail actuelle à cet égard n'est pas supportable et que la tenue d'une réunion annuelle du Comité ne permet pas de donner la priorité, en matière de financement, au suivi des décisions du Comité et au renforcement du dialogue dans les processus d'évaluation et de suivi de la *Convention*.
56. L'UICN se félicite des partenariats solides et croissants avec l'UNESCO, l'ICCROM, l'ICOMOS et de nombreux partenaires et États parties qui l'accompagnent dans son travail. L'UICN se félicite de l'augmentation de la capacité du personnel du Centre du patrimoine mondial en matière de patrimoine mondial naturel. L'UICN salue également les nombreux efforts spontanés de ses membres et de ses commissions d'experts, sans le soutien desquels elle ne pourrait pas remplir sa mission.

A.2. 42^e session du Comité du patrimoine mondial

57. L'UICN a assisté à la 42^e session du Comité du patrimoine mondial avec une délégation diversifiée et efficace, et a pleinement contribué à toutes les questions traitées par le Comité, y compris le groupe de travail sur le budget.

A.3. Propositions d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial

58. L'UICN a réalisé l'évaluation de toutes les propositions d'inscription de biens naturels et mixtes avant de présenter ses recommandations à la 42^e session du Comité du patrimoine mondial, conformément aux exigences des *Orientations*. Ce travail est également en cours pour la 43^e session. Des commentaires à ce sujet figurent dans l'introduction de son rapport d'évaluation (point 8B), au nouveau point 8 ainsi que dans les points relatifs aux sites mixtes et à la mise en œuvre du processus en amont. L'UICN a constaté avec satisfaction l'inscription de plusieurs très vastes paysages naturels intacts grâce à l'initiative d'associations de peuples autochtones, y compris des propositions d'inscription qui ont été menées par des peuples autochtones afin de protéger leurs terres et leurs pratiques culturelles traditionnelles.
59. L'UICN fait part une nouvelle fois de sa préoccupation concernant la tendance du Comité à s'éloigner de l'avis technique des Organisations consultatives. Dans le cas de l'UICN, 50 % de ses recommandations ont été modifiées, toujours concernant des décisions en faveur d'inscriptions de sites évalués comme ne répondant pas aux exigences des *Orientations*. L'UICN continue à noter les difficultés opérationnelles et liées aux ressources associées au renforcement de la mise en œuvre du processus en amont et le risque que cela aggrave davantage le déséquilibre de la Liste du patrimoine mondial. L'UICN a donc été heureuse de contribuer de manière constructive aux importantes réformes du processus de proposition d'inscription envisagées par le groupe de travail ad hoc et qui visent à garantir la crédibilité et l'équilibre de la Liste du patrimoine mondial.
60. L'UICN a examiné, lorsque cela était possible, les déclarations provisoires de VUE des biens inscrits à la 42^e session mais note que, dans certains cas, il est difficile de rattacher ces déclarations aux décisions du Comité et aux exigences des *Orientations*.

A.4. Suivi de l'état de conservation des biens du patrimoine mondial

61. L'UICN a dirigé la rédaction de la majorité des rapports sur l'état de conservation des biens naturels qui ont été présentés à la 42^e session et qui le seront à la 43^e session du Comité du patrimoine mondial.
62. L'Horizon du patrimoine mondial de l'UICN est une activité complémentaire au travail de l'UICN sur le suivi réactif et a été lancé lors de la 38^e session du Comité du patrimoine mondial. La première évaluation mondiale du patrimoine mondial naturel a été lancée lors du Congrès mondial des parcs nationaux de l'UICN en novembre 2014, et un deuxième rapport réactualisé sur l'Horizon du patrimoine mondial de l'UICN a été lancé en novembre 2017 lors de la réunion de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) organisée à Bonn. L'Horizon du patrimoine mondial de l'UICN a été traduit en arabe grâce au généreux soutien du Centre régional arabe pour le patrimoine mondial (ARC-WH) et lancé lors de la 42^e session du Comité. Les détails de toutes les évaluations sont consultables en ligne à l'adresse suivante : <https://www.worldheritageoutlook.iucn.org/>. Le lancement d'une mise à jour supplémentaire de l'Horizon du patrimoine mondial de l'UICN est prévu à la fin 2020, simultanément à la 15^e réunion de la Conférence des Parties à la CDB en Chine.

A.5. Rapports périodiques

63. L'UICN a contribué pleinement, en employant essentiellement ses propres ressources, à la poursuite du programme de soumission des rapports périodiques, notamment à la réflexion sur le deuxième cycle et à l'engagement sur le troisième cycle en se concentrant sur les pays arabes. L'UICN maintient son partenariat avec le Centre régional arabe pour le patrimoine mondial (ARC-WH) en faveur du patrimoine naturel dans les pays arabes et avec le Fonds pour le patrimoine mondial africain (FPMA), en se concentrant particulièrement sur le patrimoine mondial d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale. L'UICN conserve des agents de liaison pour le patrimoine mondial dans tous ses bureaux régionaux, bien que la plupart aient besoin d'importantes ressources supplémentaires pour pouvoir répondre aux demandes de financement pour la Convention.

A.6. Renforcement des capacités pour le patrimoine mondial

64. Les fonds destinés au renforcement des capacités par l'UICN ont été coupés en 2012 en raison des contraintes budgétaires de l'UNESCO et demeurent à zéro pour l'exercice biennal en cours. La mobilisation de l'UICN à cet égard dépend donc de financements extrabudgétaires. En 2017, l'UICN a continué à mettre en œuvre l'important programme sur six ans intitulé « Leadership du patrimoine mondial », lancé en 2016 avec le soutien financier de la Norvège. Le Programme se fonde sur l'établissement de liens entre la conservation de la nature et de la culture, dans un souci de développement durable. La mise en œuvre s'est poursuivie tout au long de l'année 2018 avec diverses activités. Le renforcement des capacités fera l'objet d'une discussion plus approfondie au point correspondant de l'ordre du jour du Comité et est également abordé dans le rapport de l'ICCRUM.

A.7. Manuels de référence

65. L'UICN a maintenu sa contribution au futur programme pour la révision des manuels de référence et leur traduction. Le programme « Leadership du patrimoine mondial » poursuit le travail de mise à jour complète et de fusion des deux manuels actuels sur la gestion du patrimoine mondial, culturel et naturel, et de mise à jour du manuel sur la gestion des risques de catastrophes. Le travail de préparation d'un nouveau manuel sur les évaluations d'impact en est également à un stade avancé.

A.8. Assistance internationale

66. L'UICN a étudié toutes les demandes d'assistance internationale (AI) et a formulé des recommandations lorsque cela relevait de sa compétence, et a aussi participé à la Commission de l'assistance internationale.

A.9. Déclarations rétrospectives de valeur universelle exceptionnelle (DRVUE)

67. L'UICN a étudié et revu les déclarations rétrospectives de VUE qui lui ont été soumises, suivant le calendrier établi à cette fin par le Comité du patrimoine mondial.

A.10. Études thématiques et autres initiatives

68. En 2018-2019, l'UICN a poursuivi ses avancées sur plusieurs études thématiques et techniques, grâce à un financement extrabudgétaire. À la suite de la publication de l'étude thématique sur les zones de nature sauvage et les grands paysages, l'UICN poursuit son travail de développement du potentiel de la Convention du patrimoine mondial afin de renforcer les efforts de conservation, notamment ceux déployés par les

peuples autochtones concernant la conservation des paysages terrestres et marins.. La mise à jour de l'étude thématique de l'UICN sur les volcans, qui a été demandée par le Comité du patrimoine mondial, est en cours de finalisation avec le soutien financier de la République de Corée et est lancée lors de la 42^e session du Comité. Cette subvention va également permettre de réviser l'étude thématique sur le patrimoine géologique.

69. Le réseau des partenaires de l'Horizon du patrimoine mondial de l'UICN, lancé à la 40^e session du Comité, rassemble des organisations de la société civile afin d'améliorer les perspectives de conservation des sites confrontés à d'importantes menaces grâce à d'initiatives sur le terrain, avec désormais sept organisations de conservation principales confirmées comme partenaires. (<https://www.worldheritageoutlook.iucn.org/partners>). Les efforts visant à recruter activement des partenaires supplémentaires de l'Horizon du patrimoine mondial et à augmenter le nombre de projets axés sur les sites se poursuivent.
70. Un Réseau du patrimoine mondial, offrant une expertise renforcée, a été créé au sein de la Commission mondiale des aires protégées (WCPA) de l'UICN et prend de l'ampleur au point de devenir l'un des plus vastes réseaux de cette Commission.

A.11. Autres rencontres techniques

71. L'UICN a participé et/ou organisé, conjointement avec les autres Organisations consultatives et le Centre du patrimoine mondial, la série de séances d'orientation et de sensibilisation ainsi que des réunions de coordination internes et a participé, à la demande, aux réunions du groupe de travail ad hoc. L'UICN a également été heureuse de contribuer activement à la réunion d'experts sur la réflexion concernant la réforme du processus de proposition d'inscription au patrimoine mondial qui a eu lieu à Tunis du 23 au 25 janvier 2019. L'UICN a également contribué activement au travail d'élaboration d'un compendium de politiques générales. Des renseignements supplémentaires peuvent être fournis sur demande.

IV. PROJET DE DECISION

Projet de décision : 43 COM 5B

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné le document WHC/19/43.COM/5B,
2. Prend note avec satisfaction des rapports des Organisations consultatives (ICCROM, ICOMOS et UICN) sur leurs activités ;
3. Prend également note des progrès accomplis, ainsi que des difficultés et lacunes identifiées par les Organisations consultatives dans le cadre de la mise en œuvre de la *Convention*.